

Calculer le montant des certificats en kWh cumac

Opération n° BAT-TH-162

Système géothermique

NB : Crédit d'une bonification dans le cadre du Coup De Pouce chauffage BRCT

Bonification X5 pour la fiche BAT -TH-162 cumulables avec les aides du Fonds, jusqu'à la fin de la période P6 par rapport au calcul nominal ci-dessous :

Pour une PAC de puissance thermique nominale ≤ 400 kW :				Surface chauffée (m ²)	Secteur	Facteur correctif	Facteur R				
Efficacité énergétique saisonnière (Etas)	Zone climatique	Montant kWh cumac par m ²									
		Chauffage	Chauffage et ECS								
111% \leq Etas <126%	H1	1400	1600	X	S	Hôtellerie, restauration	0,7				
	H2	1100	1400			Santé	1,1				
	H3	800	1000			Enseignement	0,8				
126% \leq Etas <175%	H1	1500	1800	X	S	Bureaux	1,2				
	H2	1200	1500			Commerces	0,9				
	H3	800	1100			Autres	0,7				
175% \leq Etas	H1	1600	1900	X	R						
	H2	1300	1600								
	H3	900	1200								

Pour une PAC de puissance thermique nominale > 400 kW :				Surface chauffée (m ²)	Secteur	Facteur correctif	Facteur R				
Coefficient de performance (COP – EN 14511-2)	Zone climatique	Montant kWh cumac par m ²									
		Chauffage	Chauffage et ECS								
4 \leq COP < 5	H1	1500	1800	X	S	Hôtellerie, restauration	0,7				
	H2	1300	1500			Santé	1,1				
	H3	800	1100			Enseignement	0,8				
5 \leq COP	H1	1600	1900	X	R	Bureaux	1,2				
	H2	1300	1600			Commerces	0,9				
	H3	900	1200			Autres	0,7				

Calcul du facteur correctif R

$$\text{Si } P_{nom} < 40\% \text{ de } PTu \text{ alors } R = \frac{P_{nom}}{PTu}$$

Dans le cas contraire, $R = 1$

Avec P_{nom} = Puissance nominale du PAC nouvellement installée
Et PTu = Puissance utile de la nouvelle chaufferie